



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Soixante-neuvième session

Genève, 15-17 juin 2022

**Rapport de la soixante-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés****I. Introduction**

1. La soixante-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés s'est tenue sous forme hybride, à Genève et en ligne, avec des services d'interprétation simultanée en anglais, français et russe. La session était présidée par Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique). Le Président a remercié toutes les délégations de leur participation et exprimé l'espoir de revenir bientôt à des réunions en présentiel.

2. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux représentants et en soulignant l'importance des normes de qualité des produits agricoles comme moyen d'assurer l'efficacité des échanges commerciaux, de réduire les pertes de denrées alimentaires le long des chaînes d'approvisionnement et de contribuer ainsi à la durabilité des systèmes alimentaires et à l'efficacité et la circularité des économies. Elle a noté que des études récentes avaient montré qu'un régime alimentaire à base de plantes pouvait contribuer à résoudre le double problème de la durabilité environnementale et de la santé. Elle a souligné l'importance des fruits secs et des noix dans une alimentation durable et saine (richesse en potassium, capacités antioxydantes, prévention des maladies cardio-vasculaires) et le fait que les produits secs et séchés étaient peu sensibles aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, en insistant sur l'importance des travaux de la Section spécialisée.

3. L'intervenante a remercié les représentants de leur travail et de leur soutien, les a félicités pour les progrès réalisés malgré la pandémie de COVID-19 et leur a souhaité des délibérations fructueuses.

**II. Participation**

4. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Türkiye.

5. La Commission européenne était représentée.



6. Le Programme mixte de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les normes alimentaires (secrétariat du Codex) était aussi représenté.

7. Des représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session : Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes ; Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Kirghizistan.

8. Des représentants des organisations ayant le statut d'observateur, organisations non gouvernementales, associations et entités du secteur privé ci-après ont également participé à la session : Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC) ; Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; Hilfswerk International ; Iran Pistachio Association ; Perlim Noix ; Quality Management Center.

### **III. Adoption de l'ordre du jour**

9. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/1), avec une modification de l'ordre d'examen des points 4 et 10.

### **IV. Faits notables survenus depuis la dernière session**

#### **a) Système des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires**

10. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a passé en revue les travaux réalisés par la Section spécialisée au cours des années précédentes, ainsi que les réunions intergouvernementales récentes et à venir et d'autres questions présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée.

11. Depuis la précédente réunion de la Section spécialisée, le Comité directeur des capacités et des normes commerciales s'était réuni les 21 et 22 juin 2021 et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) avait tenu sa soixante-seizième session, du 15 au 17 novembre 2021. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires avait eu lieu le 23 septembre 2021. Pour préparer ce sommet, la CEE et les quatre autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies avaient élaboré conjointement une note d'orientation soulignant le rôle de la coopération régionale dans la transformation des systèmes alimentaires. En collaboration avec la FAO et d'autres membres de la coalition thématique des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables, un débat de suivi sur les systèmes alimentaires avait en outre été organisé le 6 avril 2022 en marge du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE.

12. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales se réunirait les 27 et 28 juin 2022 et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles du 14 au 16 novembre 2022. Le cours d'apprentissage en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et les pertes de denrées alimentaires, élaboré dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, serait finalisé avant la fin juin 2022. L'intervenante a invité les représentants à réfléchir à d'éventuelles contributions en lien avec les « transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE », thème de la soixante-dixième session de la Commission, qui se tiendrait en 2023.

13. Le Président a félicité le secrétariat du WP.7 pour son travail, qui avait permis d'obtenir un grand nombre de résultats avec des effectifs réduits, et lui a exprimé sa gratitude pour les rapports et les produits à mettre à son actif.

## b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. La Section spécialisée a pris note des informations communiquées par la Commission européenne, qui portaient notamment sur les normes de commercialisation de l'UE. La Commission procédait à une analyse d'impact de ces normes, en portant une attention particulière à l'alignement sur le Traité de Lisbonne, le pacte vert et la stratégie « de la ferme à la table ». Au cours du second semestre de 2022, elle poursuivrait ses travaux sur les textes législatifs correspondants, qui seraient ensuite présentés aux États membres de l'UE. L'alignement sur les normes de la CEE serait mis en œuvre après la conclusion de l'analyse d'impact.

15. La Section spécialisée a pris acte des informations données par le représentant du Groupe de travail de l'Asie centrale, qui s'employait à promouvoir les normes de qualité commerciale de la CEE en Asie centrale et qui regroupait le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Ce groupe de travail avait organisé en novembre 2021 un séminaire de quatre jours à Tachkent (Ouzbékistan) sur les normes et les règles commerciales applicables aux fruits et légumes secs et avait tenu une autre réunion en avril 2021. De plus amples informations seraient communiquées lors de l'examen du point relatif au renforcement des capacités.

16. La Section spécialisée a pris note des informations communiquées par le secrétariat du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires au sujet des travaux des comités du Codex spécialisés dans les produits secs, à savoir le Comité sur les fruits et légumes traités et le Comité sur les épices et les herbes culinaires. Le premier avait ajourné ses travaux *sine die* en 2020, tandis que le second était actif et avait achevé l'élaboration des normes applicables à l'origan séché, au gingembre déshydraté, aux clous de girofle séchés et au basilic séché, qui avaient ensuite été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius, en 2021. De même, le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait lui aussi ajourné ses travaux. La Commission du Codex Alimentarius se réunirait en novembre/décembre 2022. De plus amples informations étaient disponibles sur le site Web du Codex.

17. La Section spécialisée a pris note des renseignements communiqués par le Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC), qui représentait 900 entreprises dans plus de 80 pays, participant à plus de 80 %, en valeur à la ferme, des échanges commerciaux de fruits à coque et de fruits séchés. Cette année, l'INC avait réaffirmé son engagement à se pencher sur les questions de durabilité et avait établi un plan d'action pour atteindre les ODD dans le secteur, en se concentrant sur les ODD 2, 6, 12, 13 et 15. Il a également indiqué que la reforestation était pour lui une question importante et a souligné qu'il comptait poursuivre sa collaboration avec les organisations internationales, notamment la CEE et la FAO.

18. La Section spécialisée a pris note des informations communiquées par le représentant de l'OCDE, notamment au sujet de la définition de lignes directrices sur les pandémies et les perturbations du commerce, de l'élaboration de nouvelles brochures sur les légumes-racines, les bananes vertes et les fruits de la passion (déjà rédigées) et de brochures sur les baies, les choux-fleurs et les papayes (à finaliser l'année suivante).

## V. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe

19. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a fait savoir qu'en décembre 2021, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe avait décidé que le thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission, qui se tiendrait en 2023, serait « Les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE ». Le Comité exécutif avait invité les organes subsidiaires compétents de la CEE et le secrétariat à réfléchir à la façon dont ils pourraient contribuer à ce thème dans le contexte de leurs mandats respectifs, de leurs travaux en cours et des ressources disponibles, selon qu'il conviendrait.

20. La Section spécialisée a pris note de l'invitation à réfléchir aux contributions, activités et projets de propositions qu'elle pourrait proposer en lien avec ce thème. Le représentant des États-Unis a fait valoir que les expositions étaient un bon moyen de montrer le travail de la Section spécialisée et que son pays avait contribué par le passé à plusieurs expositions de ce type, organisées en collaboration avec le secrétariat de la CEE.

## **VI. Analyse de l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce de ces produits**

21. Le représentant de l'OCDE a fait le point sur l'analyse conjointe OCDE/CEE sur l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des fruits et légumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/INF.1). L'objectif de cette étude était d'évaluer l'importance des normes dans la facilitation du commerce.

22. Il ressortait de l'étude que, sur les 39 catégories de fruits et légumes frais considérées, l'application des normes de la CEE et la publication des brochures explicatives de l'OCDE sur les fruits et légumes allaient de pair avec une augmentation substantielle du commerce international dans plusieurs catégories de produits. Une analyse de régression des différents produits apportait des preuves concluantes que le commerce de divers types de fruits et légumes frais augmentait, en général, dans la période qui suivait la publication de brochures ou la révision des normes. L'étude montrait également que le commerce de ces produits était plus important entre les pays qui avaient adopté les normes qu'avec les autres pays. Certaines réserves étaient toutefois à émettre, notamment au sujet du manque de données, qui limitait le type d'analyse réalisable. Il était prévu que l'étude soit achevée et rendue publique au cours des mois suivants.

23. Le représentant de l'OCDE a proposé de collaborer au cours de l'année suivante à une analyse similaire portant sur les produits secs et séchés et a encouragé les pays à apporter leur aide en fournissant des données détaillées au niveau des produits, ce qui n'était pas facile à obtenir et de longues séries chronologiques étant nécessaires pour rendre compte de la situation avant et après l'adoption d'une norme.

24. Le représentant de l'INC a décrit succinctement les tendances et les caractéristiques du commerce mondial des fruits à coque et des fruits séchés. Il a fait observer que le commerce des fruits à coque avait beaucoup augmenté et s'est félicité des travaux de la CEE sur l'élaboration de normes applicables aux fruits à coque et aux fruits secs, soulignant l'importance des normes dans la facilitation du commerce. S'agissant des fruits à coque décortiqués et des pistaches en coque, les États-Unis étaient le premier exportateur (en particulier d'amandes, de pistaches et de noix), suivis par le Vietnam (noix de cajou), la Türkiye (noisettes), l'Iran (pistaches) et l'Espagne (amandes). Du côté des importateurs, l'UE était en tête de liste, avec près de la moitié des importations, suivie par la Chine, les États-Unis, le Canada et le Japon. En ce qui concernait les fruits à coque, la majorité des exportations consistaient en des noix de cajou en coque exportées d'Afrique occidentale, principalement destinées à être transformées au Vietnam et en Inde (et réexportées depuis ces pays). Les États-Unis étaient le deuxième plus grand exportateur, principalement d'amandes en coque envoyées en Chine et en Inde, ainsi que de noix en coque envoyées en Türkiye et dans l'UE.

25. L'intervenant a souligné l'importance de ce commerce pour l'économie locale, de nombreuses familles travaillant dans la transformation. Il a indiqué que l'INC avait lancé une vaste campagne de promotion des bienfaits des fruits à coque pour la santé humaine. Enfin, il a insisté sur l'importance des normes de la CEE, qui regroupaient toutes les exigences en un seul endroit, ce qui était essentiel pour le commerce international.

26. La Section spécialisée a pris acte avec satisfaction de l'étude conjointe CEE/OCDE, dont elle a dit attendre avec impatience l'aboutissement. Elle a accueilli favorablement la proposition du secrétariat de l'OCDE de travailler l'année suivante sur une étude similaire portant sur les produits secs et séchés et a décidé d'inclure cette étude dans la liste des travaux futurs à examiner par le Groupe de travail. La Section spécialisée a également remercié l'INC de son soutien, soulignant l'importance de la participation de la profession aux travaux sur l'incidence des normes sur le commerce.

## VII. Activités de renforcement des capacités et de promotion

27. Le secrétariat a fait savoir qu'un atelier en ligne sur la qualité durable des noix avait été organisé les 7 et 8 septembre 2021 dans le cadre d'un projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement et ciblant l'Asie centrale. Il a présenté brièvement la formation en ligne sur les normes de qualité et les pertes et gaspillages alimentaires qui serait proposée sur le site Web de la CEE à la fin du mois de juin 2022.

28. Le représentant des États-Unis a souligné l'utilité d'une telle formation et proposé d'en élargir le champ aux produits visés par les quatre sections spécialisées, y compris les produits secs et séchés.

29. Le représentant du Groupe de travail de l'Asie centrale a retracé l'histoire de ce groupe, créé en 2015 à la demande des industriels du secteur pour soutenir l'intégration de la région de l'Asie centrale dans le commerce mondial, l'objectif étant d'améliorer la compréhension et l'application, par les entreprises, les gouvernements et les experts locaux, des normes commerciales internationalement reconnues élaborées par la CEE. Le Groupe de travail de l'Asie centrale a exprimé sa gratitude envers les experts d'Allemagne, des États-Unis et de Türkiye pour leur soutien dans le partage des connaissances, et envers le secrétariat pour avoir facilité le transfert de ces connaissances. Une réunion régionale du groupe avait lieu chaque année, la dernière réunion s'étant tenue le 6 avril 2022. Depuis sa création, le Groupe de travail de l'Asie centrale avait mis au point de nombreux supports promotionnels dans les langues locales et dispensé des formations sur l'application des normes à l'intention des groupes de producteurs, des agriculteurs, des associations de transformateurs, des exportateurs et des organismes publics de la région (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan). Étant donné que plus de 62 % des employés des PME de transformation alimentaire étaient des femmes, qui travaillaient à la graduation, au calibrage et à l'emballage, les formations avaient eu une incidence positive sur ce groupe de population. L'intervenant a demandé un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, y compris la facilitation du dialogue avec les experts internationaux en vue de formuler des recommandations et de mettre en place des formations.

30. La délégation de l'Allemagne a félicité le Groupe de travail de l'Asie centrale pour son travail et a demandé si les supports mis au point par celui-ci existaient en anglais. Le représentant du Groupe de travail a répondu qu'il n'en existait qu'une partie en anglais et que d'autres affiches créées en 2021-2022 seraient traduites en anglais et transmises au secrétariat.

31. Le représentant de l'INC a rappelé que l'INC avait déjà collaboré avec la CEE dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et a exprimé le souhait de poursuivre cette collaboration fructueuse.

32. Le secrétariat a indiqué que la région de l'Asie centrale était une région importante pour la CEE et une région prioritaire pour le renforcement des capacités, notamment dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

## VIII. Révision de la norme-cadre

33. La Section spécialisée a examiné la proposition de modification de la norme-cadre pour les produits secs et séchés présentée par les États-Unis (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/3).

34. La délégation de l'Allemagne a appuyé cette proposition. Elle a également demandé des éclaircissements au sujet de la disposition relative aux caractéristiques minimales selon laquelle la coque devait être « exempte de défauts superficiels, d'altérations de la couleur ou de taches étendues tranchant manifestement avec la couleur du reste de la coque et touchant au total plus de ... % de la surface de la coque ».

35. La Section spécialisée est convenue de modifier la norme-cadre pour les produits secs et séchés conformément à la proposition présentée par les États-Unis et de remplacer les termes « touchant au total plus de » par « ne touchant au total pas plus de », afin de rendre la disposition plus claire. Elle a décidé de soumettre le texte révisé au Groupe de travail, à sa

session de novembre 2022, pour approbation. Le Président a souligné que la prochaine révision aurait lieu au plus tôt dans un délai de trois ans, conformément aux procédures de travail du WP.7.

## **IX. Élaboration de nouvelles normes CEE-ONU**

### **a) Kakis séchés**

36. La Section spécialisée a examiné la recommandation relative aux kakis séchés, adoptée par le Groupe de travail à sa session de 2021 en tant que nouvelle recommandation pour une période d'essai d'un an (ECE/CTCS/WP.7/2021/8), ainsi que la proposition soumise par la délégation allemande en vue de modifier les dispositions concernant les tolérances (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/4) et les autres propositions faites au cours de la réunion.

37. La Section spécialisée est convenue d'inclure les modifications proposées. Elle a décidé de soumettre la recommandation relative aux kakis séchés au Groupe de travail à sa session de novembre 2022, pour adoption en tant que nouvelle norme de la CEE en la matière.

### **b) Arachides en coque crues ou grillées**

38. La Section spécialisée a examiné la recommandation relative aux arachides en coque crues ou grillées, que le Groupe de travail avait adoptée à sa session de 2021 en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an (ECE/CTCS/WP.7/2021/9). Elle a également examiné la proposition soumise par la délégation allemande en vue d'apporter des modifications dans la section relative à la teneur en eau (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/5), ainsi que la proposition soumise par la délégation des États-Unis en vue d'ajouter une tolérance pour les produits fêlés ou brisés dans les dispositions relatives aux tolérances (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/INF.4).

39. La Section spécialisée est convenue d'inclure les modifications proposées. Elle a décidé de soumettre la recommandation relative aux arachides en coque crues ou grillées au Groupe de travail à sa session de novembre 2022, pour adoption en tant que nouvelle norme de la CEE en la matière.

### **c) Arachides décortiquées crues ou grillées**

40. La Section spécialisée a examiné la recommandation relative aux arachides décortiquées crues ou grillées, que le Groupe de travail avait adoptée à sa session de 2021 en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an (ECE/CTCS/WP.7/2021/10). Elle a également examiné les propositions de modification soumises par la délégation allemande (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/6).

41. La Section spécialisée est convenue d'inclure les modifications proposées. Elle a décidé de soumettre la recommandation relative aux arachides décortiquées crues ou grillées au Groupe de travail à sa session de novembre 2022, pour adoption en tant que nouvelle norme de la CEE en la matière.

### **d) Noix de pécan en coque**

42. La Section spécialisée a examiné la recommandation relative aux noix de pécan en coque, pour laquelle le Groupe de travail avait approuvé en 2021 la prolongation d'un an de la période d'essai (ECE/CTCS/WP.7/2021/6).

43. La délégation des États-Unis a indiqué qu'elle était en train de réviser ses normes nationales applicables aux noix de pécan en coque et aux cerneaux de noix de pécan et qu'elle en était encore au stade de la prise de décisions. Elle a donc demandé une prolongation de la période d'essai d'une année supplémentaire, le temps de finaliser sa norme.

44. Étant donné qu'il s'agirait de la troisième prolongation, ce qui était inhabituel, il a été proposé, si au bout d'un an la norme n'était pas prête, soit de mettre la recommandation en attente, soit de procéder à son adoption.

45. La délégation de l'Allemagne a fait savoir qu'elle était prête à soutenir l'adoption des deux recommandations, mais que si certaines délégations avaient besoin de plus de temps, elle n'était pas opposée à une prolongation d'un an de ces deux recommandations.

46. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation relative aux noix de pécan en coque au Groupe de travail à sa session de novembre 2022 en vue d'une prolongation d'un an de la période d'essai.

#### e) Cerneaux de noix de pécan

47. La Section spécialisée a examiné la recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan, pour laquelle le Groupe de travail avait approuvé en 2021 la prolongation d'un an de la période d'essai (ECE/CTCS/WP.7/2021/6).

48. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan au Groupe de travail à sa session de novembre 2022 en vue d'une nouvelle prolongation d'un an de la période d'essai.

## X. Révision des normes CEE-ONU actuelles

### Noix de cajou

49. À sa session de 2021, la Section spécialisée avait décidé de reporter à sa session de 2022 le débat proposé sur la révision de la norme applicable aux noix de cajou. En préparation de la session de 2022, l'INC avait communiqué la norme existante en la matière aux membres de la Section, mais aucune proposition de modification n'avait été formulée. Par conséquent, il n'y avait pas de document de référence concernant ce point de l'ordre du jour, autre que la norme DDP-17 de la CEE pour les noix de cajou (adoptée en 2013, sur la base du document ECE/TRADE/C/WP.7/2013/30).

50. Il a été noté que le projet d'affiche, qui avait été initialement examiné lors de la session de 2020 de la Section spécialisée, comportait une référence à des taches qui n'était pas conforme à la norme.

51. La Section spécialisée a débattu de la conformité entre la norme et le projet d'affiche. La délégation allemande a attiré l'attention sur l'alinéa relatif aux caractéristiques minimales qui, comme cela avait été expliqué à propos de la norme-cadre, nécessitait des éclaircissements.

52. La Section spécialisée a décidé d'inclure une référence aux taches dans la partie de la norme consacrée aux tolérances de qualité et de modifier la mention figurant au bas de l'affiche pour l'aligner sur la norme, qui stipulait que les noix de cajou devaient être « exemptes de taches s'étendant sur une surface de plus de 3 mm ». Elle a également accepté la proposition de l'Allemagne. Elle a décidé de soumettre le texte révisé au Groupe de travail à sa session de novembre 2022 pour adoption en tant que norme révisée de la CEE pour les noix de cajou.

## XI. Matériels explicatifs

### a) Noix de cajou

53. À sa session de 2021, la Section spécialisée était convenue de reporter la mise au point définitive du projet d'affiche explicative sur les noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/INF.2) jusqu'à ce que la révision de la norme sur les noix de cajou soit achevée.

54. À la suite du débat sur la mise en conformité de la norme et de l’affiche, qui avait eu lieu lors de l’examen du point précédent de l’ordre du jour, la Section spécialisée a décidé de revoir la mention figurant sur le projet d’affiche pour les noix de cajou afin de l’aligner sur la norme, en la remplaçant par « taches brunes et autres taches colorées tranchant avec la couleur de la noix, s’étendant sur une surface de plus de 3 mm, causées par une attaque de la noix avant la récolte », et de soumettre l’affiche révisée au Groupe de travail à sa session de novembre 2022 pour adoption.

## b) Amandes décortiquées

55. À sa session de 2021, la Section spécialisée avait décidé d’élaborer un projet d’affiche sur les amandes décortiquées, qu’elle examinerait à sa session de 2022. Elle a examiné un projet d’affiche sur ce produit présenté par la délégation des États-Unis.

56. Après avoir examiné le projet d’affiche, la Section spécialisée a proposé des modifications, notamment une meilleure représentation des lobes, une description des gros morceaux et quelques retouches des photos.

57. La Section spécialisée a décidé de confier le soin d’apporter ces modifications au cours de l’année à venir à un groupe de travail dirigé par les États-Unis et l’Allemagne, qui lui soumettrait l’affiche révisée pour examen à sa prochaine session, en juin 2023.

## XII. Plan d’échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et lignes directrices en matière d’inspection pour les produits secs et séchés, et ateliers connexes

58. À la suite de l’adoption du texte du plan d’échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et des lignes directrices en matière d’inspection pour les produits secs et séchés à la session de 2021 du Groupe de travail (ECE/CTCS/WP.7/2021/14), la Section spécialisée avait été invitée à réfléchir à la possibilité d’organiser des ateliers consacrés au plan d’échantillonnage, qui avaient été prévus auparavant mais n’avaient pu être organisés à cause de la pandémie de COVID-19. Le but de ces ateliers serait de présenter le plan d’échantillonnage et d’aider les pays à renforcer leurs capacités d’inspection.

59. Notant que le plan d’échantillonnage et les lignes directrices en matière d’inspection de la CEE s’inspiraient de la méthodologie et du plan d’échantillonnage de l’OCDE<sup>1</sup>, le président a invité le secrétariat de l’OCDE à formuler des propositions.

60. Le représentant de l’OCDE a souligné la compétence de son organisation en matière d’inspection et proposé l’aide de l’OCDE pour mettre sur pied les futures formations et publier des matériels explicatifs. À l’avenir, l’OCDE ferait également en sorte de participer aux réunions de la Section spécialisée et d’éviter les chevauchements entre les événements qu’elle organisait et les réunions de la Section spécialisée, comme cela s’était produit la semaine en cours. L’intervenant a proposé de faire des lignes directrices associées au plan d’échantillonnage un document commun, ce qui pourrait en accroître la portée et la diffusion et contribuer à une harmonisation des règles, un plan d’échantillonnage commun OCDE/CEE pouvant aider tous les acteurs.

61. La délégation de l’Allemagne a soutenu la proposition d’avoir un document commun et de collaborer dans le domaine du plan d’échantillonnage. La délégation de la France a également soutenu la proposition de disposer d’un document commun à la CEE et à l’OCDE, car cela clarifierait les rapports entre les fabricants et les responsables du contrôle de l’application des normes. La délégation des États-Unis a également soutenu la proposition de faire du plan d’échantillonnage un document commun. La Section spécialisée a approuvé la

<sup>1</sup> Règles de procédure de l’OCDE applicables au contrôle de conformité des fruits et légumes couverts par une norme, énoncées à l’annexe II de la Décision OECD/LEGAL/0346, disponible à l’adresse suivante : <http://t4.oecd.org/agriculture/fruit-vegetables/publications/oecd-fruit-and-vegetables-rules.htm>.

proposition et demandé au secrétariat de travailler avec le secrétariat de l'OCDE pour étudier les implications juridiques.

62. En ce qui concerne les ateliers consacrés au plan d'échantillonnage, le Président a rappelé que, dans son exposé sur le renforcement des capacités, le Groupe de travail de l'Asie centrale avait demandé et exprimé sa volonté d'accueillir un atelier sur ce thème destiné aux membres du WP.7 et qu'avant la pandémie, la délégation de la Türkiye avait envisagé d'organiser un atelier à Izmir dans le cadre d'un effort conjoint entre les exportateurs de l' Aegean Exports Union et le Gouvernement.

63. Le représentant de l'INC a fait valoir que le plan d'échantillonnage devenait essentiel et que les pays avaient besoin de ce type de soutien, y compris dans leur propre langue, car l'éducation du secteur industriel pouvait aider à éviter l'arbitrage et le rejet. Il a estimé qu'Izmir (Türkiye) serait un lieu idéal et a proposé d'en discuter avec ses collègues. Comme autre possibilité, l'INC était disposé à accueillir un tel atelier à son siège à Reus (Espagne), avec le soutien des transformateurs et des producteurs locaux. L'intervenant a également estimé qu'il serait utile de renforcer les capacités des grands pays exportateurs et importateurs extérieurs à la région, comme l'Inde et le Vietnam. L'INC a par ailleurs souligné l'importance des travaux du WP.7, mettant en avant la capacité du Groupe de travail d'associer des pays du monde entier à ses travaux de normalisation.

64. Le représentant de Perlim Noix a fait part de son intérêt à participer et à contribuer aux ateliers consacrés au plan d'échantillonnage.

65. La Section spécialisée a pris note avec satisfaction de la volonté de l'OCDE de lui apporter son aide et des ressources afin qu'elle puisse mener à bien ses travaux. Elle a recommandé que le secrétariat travaille avec les membres de son bureau et avec ses principaux partenaires afin de déterminer, pour la tenue des ateliers de renforcement des capacités, des dates et des lieux qui faciliteraient la participation du plus grand nombre possible de délégations, y compris pour les ateliers destinés aux membres du Groupe de travail de l'Asie centrale.

### **XIII. Objectif de développement durable n° 12 et pratiques durables : prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes**

66. La Section spécialisée a pris note de la deuxième édition du code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur, qui avait été achevée et présentée au Groupe de travail à sa session de 2021 (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/INF.3). Elle a examiné la possibilité d'établir des directives similaires pour les fruits à coque et les fruits secs.

67. La délégation des États-Unis a fait observer que chaque groupe industriel avait son propre code de bonnes pratiques et a suggéré de s'appuyer sur ce matériel. L'INC a indiqué qu'il serait très heureux de participer et de contribuer à l'élaboration de telles directives.

68. La Section spécialisée est convenue d'inclure dans la liste de ses futurs travaux l'élaboration d'un document d'orientation tel que le code de bonnes pratiques. Elle a décidé de créer un groupe de rédaction ad hoc composé des États-Unis, de l'INC, du Groupe de travail de l'Asie centrale et de Perlim Noix, afin d'examiner plus avant l'élaboration de telles directives, en s'appuyant sur les documents établis par la profession, notamment par l'INC. Un message serait envoyé pour inviter d'autres représentants à se joindre au groupe de rédaction ad hoc.

## **XIV. Questions diverses**

69. Le Groupe de travail de l'Asie centrale s'est dit intéressé par l'élaboration d'une norme sur les haricots mungo. La Section spécialisée a conseillé de consulter le secrétariat du Codex, car cela relevait du mandat du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses.

## **XV. Travaux futurs**

70. La Section spécialisée a décidé d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour pour 2023 :

- Noix de pécan en coque ;
- Cerneaux de noix de pécan ;
- Mise au point définitive de l'affiche explicative sur les amandes décortiquées ;
- Alignement des normes existantes sur la norme-cadre ;
- Ateliers consacrés au plan d'échantillonnage ;
- Code de bonnes pratiques pour les produits secs et les produits séchés/la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (ODD 12) ;
- Étude conjointe CEE/OCDE sur l'incidence des normes relatives aux produits secs et séchés sur le commerce ;
- Activités de renforcement des capacités d'utilisation des normes et de conduite d'inspections, y compris à l'intention des pays d'Asie centrale.

71. Toute autre proposition de travaux futurs serait à envoyer au secrétariat dans les meilleurs délais, de préférence avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

72. Le secrétariat a annoncé que la soixante-dixième session de la Section spécialisée aurait lieu du 14 au 16 juin 2023, ces dates étant provisoires, en attendant la confirmation des services de conférence et de traduction.

## **XVI. Élection du Bureau**

73. La Section spécialisée a élu Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) à la présidence et Umed Aslanov (Groupe de travail de l'Asie centrale) à la vice-présidence pour une période d'un an.

## **XVII. Adoption du rapport**

74. La Section spécialisée a adopté en session le rapport sur les travaux de sa soixante-neuvième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/2).

---